

DELIBERATION : 2020-04-21

OBJET : Mise en place de conteneurs semi-enterrés dans le cadre de l'extension des consignes de tri : versement de fonds de concours à la CCAPV par la Commune de Vergons

L'an deux mil vingt et le quinze septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

RIGAULT Philippe
 FENOUIL Jean
 FALASCHI Sandra
 MAZZOLI Jean

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
 VINCENT Jean-Marc
 TILLEMANN Line
 MARANGES Philippe
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 COTTON Daniel
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia.

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MANGIPIA Ludovic ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Mise en place de conteneurs semi-enterrés dans le cadre de l'extension des consignes de tri : versement de fonds de concours à la CCAPV par la Commune de Vergons

Exposé

Par délibération du 15 avril 2019, le Conseil Communautaire, considérant que certaines communes concernées par l'installation de nouvelles colonnes d'apports volontaires aériennes préféraient voir implanter des conteneurs semi-enterrés, générant des surcoûts non négligeables, a approuvé le versement de fonds de concours à la CCAPV par ces communes.

Les communes concernées par cette délibération initiale sont Annot, Entrevaux, Moriez, Chaudon Norante, Saint Benoît, Saint Jacques et Val de Chavagne.

La commune de Vergons a fait connaître postérieurement à cette délibération son souhait de mettre en place également trois conteneurs semi-enterrés sur le site de L'Isle de Vergons.

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire de délibérer dans les mêmes conditions pour approuver le montant du fond de concours dû par la commune de Vergons à la CCAPV, c'est-à-dire en faisant financer par la Commune les charges relatives au génie civil et à la réalisation de la cuve béton nécessaires à l'implantation des semi-enterrés, dans un plafond de 50% du coût total d'opération.

Commune	Investissement HT CCAPV	Fonds de concours de la commune H.T.
Vergons	18 870,00 €	9 435,00 €

Décision

Les travaux ayant été réalisés, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER**, le versement d'un fond de concours de 9 435,00 € par la commune de Vergons
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 septembre 2020
Le Président,